



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) et prévention de ces IST

Question écrite n° 10813

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) et sur la politique de prévention contre cette infection sexuellement transmissible. Ces virus provoquent des infections particulièrement fréquentes, qui régressent dans la plupart des cas. Il est ainsi estimé qu'au moins une femme sexuellement active sur deux a été exposée aux HPV : une présence détectée chez 30 % des femmes de moins de 30 ans et chez 10 % des femmes au-delà. Ces virus se transmettent par contact direct avec une peau ou une muqueuse contaminée, par voie buccale, ou par contact indirect (objets et surfaces contaminés). Le caractère cancérigène de ces virus a été mis en évidence, en particulier chez les femmes dans le cas du cancer du col de l'utérus. Les HPV sont le principal facteur de risques de ces cancers avec 3 000 nouveaux cas par an, qui entraînent environ 1 100 décès chaque année. Mais les HPV peuvent aussi être à l'origine de cancers de l'anus, de cancers ORL, voire de cancers du pénis. En France, la vaccination contre les HPV est recommandée chez les jeunes filles (entre 11 et 14 ans, avec rattrapage possible entre 15 et 19 ans) ainsi que chez les jeunes hommes ayant des relations avec d'autres hommes. Mais la couverture vaccinale reste bien trop faible puisque moins de 20 % des jeunes filles sont vaccinées, alors même que le Plan cancer 2014-2019 fixait un objectif de 60 %. En Australie, une vaste campagne de prévention et de vaccination gratuite a permis d'établir la couverture vaccinale à 80 % des jeunes filles et à 75 % des hommes de moins de 15 ans, permettant d'entrevoir l'éradication des cancers liés aux HPV dans un horizon particulièrement proche. Depuis quelques mois, de nombreux spécialistes estiment qu'il faudrait amplifier les campagnes de vaccination en France et élargir les recommandations aux garçons afin d'accroître l'acceptabilité du vaccin et de prévenir, chez les hommes aussi, diverses maladies. Par ailleurs, selon un essai clinique mené en Suède, la vaccination des garçons ajoutée à celle des filles améliore de façon significative la protection globale de la population féminine contre l'ensemble des papillomavirus, y compris avec une couverture vaccinale modérée. Il souhaiterait donc savoir ce qu'elle compte entreprendre en ce sens pour renforcer plus encore la prévention contre ces IST et si elle envisage d'élargir les recommandations vaccinales contre les HPV aux jeunes garçons. Il s'interroge notamment sur la possibilité d'étudier une meilleure prise en charge financière par l'assurance maladie de ce vaccin, aujourd'hui établie à 65 % de son coût.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le ministère en charge de la santé a mis en œuvre plusieurs actions de promotion et d'information sur la vaccination en général. Ainsi, depuis mars 2017, un site internet grand public sur la vaccination élaboré par l'agence nationale de santé publique et la direction générale de la santé permet à tous les citoyens d'être informés sur les infections et les vaccins qui les préviennent. Ce site s'est enrichi en 2018, d'une partie réservée aux professionnels de santé. La réforme de l'extension des obligations vaccinales entrée en vigueur le 1er janvier 2018 a été accompagnée de nombreuses actions de communication et de promotion de la vaccination avec mise à disposition de nombreux outils (affiches, vidéos, Questions/Réponses, documents pédagogiques et scientifiques sur la vaccination). Ces outils ont été mis à la disposition des agences régionales de santé afin de décliner en région, les actions de promotion de la vaccination. S'agissant de la vaccination

contre les papillomavirus humains (HPV), un nouveau schéma vaccinal à 2 doses et un abaissement de l'âge de la vaccination sont préconisés depuis 2015. Les premières estimations de couverture vaccinale indiquent une légère progression des couvertures vaccinales (En 2017, la couverture vaccinale à 16 ans pour 3 doses était à 21,4 % (+ 2 % en 1 an) et la couverture vaccinale à 15 ans pour 1 dose à 26,2 % (+ 3 % en 1 an)). Cependant, cette couverture reste faible. Plusieurs études ont montré, hors France, que le manque de connaissance sur les maladies liées aux HPV et les vaccins anti-HPV et l'incompréhension des parents sur l'indication à vacciner des jeunes filles pré-pubertaires avant le début de leur activité sexuelle étaient des freins à la vaccination. Des actions ciblées visant à mieux informer sur la vaccination contre les HPV sont menées en particulier durant la semaine européenne de vaccination. Chaque année, l'Institut national du cancer diffuse des documents et outils à destination soit du grand public soit des professionnels de santé afin de promouvoir cette vaccination. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les réticences et d'agir sur les freins à la vaccination contre les HPV, une action spécifique du plan cancer 2014-2019 a pour objectif de « Promouvoir des études en sciences humaines et sociales et en épidémiologie descriptive sur l'acceptabilité de la vaccination en milieu scolaire pour les jeunes filles de 11 à 14 ans ». Cette action toujours en cours a donné lieu à un appel à projets de recherche en cours de sélection. A l'issue, une ou plusieurs études de recherche interventionnelle seront menées afin d'identifier des actions pouvant favoriser la vaccination contre les HPV chez les jeunes filles. La vaccination des garçons contre les infections à HPV est effective dans plusieurs pays. De nouvelles recommandations de vaccination contre les HPV pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes âgés de moins de 26 ans existent depuis 2017 en France. La Haute autorité de santé a été saisie de la question de la vaccination de l'ensemble des garçons en février 2018. Ses conclusions sont attendues début 2019. Le coût de la vaccination contre les HPV peut représenter un frein. Cependant, la majorité des citoyens possède une assurance complémentaire pouvant financer le reste à charge. Il existe, pour les personnes ne disposant pas d'une telle assurance, des centres de vaccinations publics où la vaccination contre les HPV est pratiquée gratuitement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10813

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6307

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2018](#), page 7857